



## Divorce demande de prestations compensatoires

Par **Mamiejo78**, le **04/10/2019** à **08:17**

Bonjour

mon époux est Taxi et ne déclare pas ses especes, il n'a déclaré que 15100€ pour l'année 2018, par contre nous avons fait une convention de séparation notifiant qu'il percevait 5000€ par mois, qu'il a signé. A ce jour il dit qu'il c'est fait avoir en signant cette convention, il veut donc faire traîner la procédure de divorce pour arriver dans deux ans à prendre sa retraite et à ce moment là il ne touchera plus que 2557€ par mois. Dois-je demander à faire evaluer la prestation compensatoire par rapport à ce qu'il touchera à la retraite. Moi je n'ai qu'une retraite de 759€ mensuel. Que pourrais-je espérer comme prestations compensatoiré, j'ai 61 ans et 27 ans de mariage. Merci d'avance.